

tude qu'il faudrait préférer adopter à l'égard des questions d'élémentaire justice sociale car elle s'attaque de façon générale et continue au cœur du problème au lieu de prévoir une longue série d'améliorations provisoires ou de pis-aller. C'est une telle vue d'ensemble de la sécurité en matière de revenu que je préfère personnellement et dont je parlerai plus tard en plus amples détails.

Quoi qu'il en soit, grâce à l'entrée en vigueur du Régime de pensions du Canada, on cessera en grande partie d'utiliser les pensions comme un ballon politique, et je rappelle à l'opposition que le régime sera graduellement appliqué sur une période de dix ans, délai beaucoup plus court que le temps normalement requis dans d'autres pays qui ont un programme d'assurance sociale d'une telle ampleur. Il est mis en place pendant une période plus courte parce que nous nous rendons compte que nous ne pouvons perdre de temps lorsque c'est le bien-être d'un aussi vaste secteur de la population qui est en jeu, tant maintenant que dans les années à venir.

**Une voix:** Et aujourd'hui?

**L'hon. M. Munro:** Même cette période de dix ans, on ne la laissera pas languir dans une sorte de vide pour gagner du temps. Ce fonds a déjà commencé de rapporter aux gens et, au fur et à mesure qu'il ira en augmentant, le niveau des prestations en fera autant. En gros, pour chaque année de cotisation, une personne a droit à 10 p. 100 de sa pension finale. Par exemple, après avoir cotisé quatre ans—à peu près ce que versent ordinairement la plupart des cotisants—on a droit à environ 40 p. 100. Ainsi, en dix ans, on aura droit à 100 p. 100. Pour donner une idée du changement et de l'augmentation des taux de prestations, permettez-moi de signaler que pour février de cette année le chiffre en a été de \$44.24 par mois.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, le ministre me permettra-t-il une question?

**L'hon. M. Munro:** Je voulais finir mon exposé. Le chiffre que j'ai mentionné est bien supérieur à la pension de la sécurité de la vieillesse et il donne néanmoins au bénéficiaire droit à des versements au titre du supplément de revenu garanti.

**M. MacInnis:** Je voudrais que le ministre me dise ce qu'il ferait à propos de la pension d'une veuve dont le mari a versé des contributions pendant une période dépassant de six mois le temps prévu par la loi. Il sait parfaitement de quoi il s'agit et il a proposé une rencontre avec des fonctionnaires, mais les choses en sont restées là.

**L'hon. M. Munro:** Un grand nombre des dispositions du régime d'assistance publique du Canada prévoyaient des prestations au profit des survivants, mais des périodes de

versement des cotisations ont été fixées et celles-ci constituent la condition à laquelle est subordonnée le bénéfice des prestations. Dans bien des cas, cette formule s'est en effet révélée très arbitraire et pour beaucoup de veuves qui ne remplissaient pas les conditions requises elle a été à l'origine de bien des difficultés. C'est précisément l'une des nombreuses anomalies qui ont été dénotées dans le Régime de pensions du Canada et nous avons l'espoir qu'il y sera porté remède dans la révision d'ensemble à laquelle nous procédons. Dans l'intervalle, la loi ne permet pas actuellement de procéder à un versement en faveur de la veuve mentionnée par le député.

• (9.20 p.m.)

Pour en revenir un instant au régime de pensions du Canada, monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai déjà dit, il faut attendre quelques années avant que son plein effet soit ressenti.

**M. Woolliams:** Pendant ce temps, des gens meurent.

**L'hon. M. Munro:** Il y a donc lieu de demander, comme l'ont fait plusieurs députés: Et actuellement? Qu'avez-vous fait dernièrement? Qu'advient-il de ceux qui ne peuvent pas profiter de tous les avantages du régime de pensions du Canada?

**M. Woolliams:** Que dire de ceux qui n'ont jamais eu les moyens de cotiser?

**L'hon. M. Munro:** Nous savons qu'ils ne seront pas nombreux, car il suffit de gagner plus de \$600 par an pour être admis au régime. Nous avons instauré d'autres programmes, comme le supplément de revenu garanti, en vue d'aider ceux qui, près de la retraite ou déjà à la retraite, n'avaient pas les moyens d'y contribuer. C'était une des caractéristiques du régime qui offrait une protection accrue et, si je me souviens, l'opposition officielle était entièrement en faveur des gains de \$600 à l'époque où le programme a été étudié à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, nous savons que les solutions de rechange doivent prévoir plus que de simples augmentations, et nous estimons que toute l'affaire doit faire l'objet d'une étude complète. Il nous faudra tenir compte non seulement de l'augmentation des prestations au cours des années pour aider les gens qui prennent leur retraite grâce au Régime de pensions du Canada, mais aussi d'un certain nombre d'autres programmes que nous avons institués depuis six ans et dont la portée se fait maintenant sentir. Dans une certaine mesure, c'est une réponse à ceux qui nous accusent d'insensibilité parce que nous n'accordons pas de pensions suffisantes aux vieillards.

**Mme MacInnis:** Monsieur l'Orateur, le ministre me permet-il de lui poser une question?